

MAIRIE DE PLEUDANIEL

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR - 22740 -

☎ 02 96 22 19 60

📠 02 96 22 19 61

REUNION DU 28 JANVIER 2026

Le 20 janvier 2026 chaque membre du Conseil Municipal a été convoqué individuellement à son domicile pour la réunion du 28 janvier 2026 à 20h00.

Ordre du jour:

- ✚ Tarifs de la garderie 2026
- ✚ Tarifs de la cantine 2026
- ✚ Tarifs communaux 2026
- ✚ Modification du tableau des effectifs
- ✚ Travaux de remplacement du battant de la cloche 1 et déplacement du parafoudre type 2 à l'église Saint-Pierre
- ✚ Acquisition de mobilier et d'électroménager de cuisine pour la salle associative de St Joseph
- ✚ Approbation de la CTG (Convention Territoriale Globale) 2026-2030
- ✚ Participation aux charges scolaires dans un établissement d'enseignement élémentaire DIWAN à Tréguier
- ✚ Acquisition de mobilier et d'électroménager de cuisine pour la salle associative de St Joseph

Questions diverses :

L'an deux mil vingt-six, le 28 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUDANIEL, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Didier ROGARD, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme GIRAUD Claude M. GUYOMARD Eugène, Adjoints, Mmes BEAUVERGER Christelle, HAMON Anne, LEC'HVIEN Brigitte, M.LE CHEVANTON Gilbert, KERMANACH Lionel, HENRY Romain

ABSENTS: Mmes BOUSSOUGANT Anne-Marie et BARBIER Anne

ABSENTS EXCUSÉS: M. LE BRIAND Alain (procuration à Mme BEAUVERGER Christelle)
Mme POCHAT Isabelle (procuration à M. LE CHEVANTON Gilbert)

SECRÉTAIRE: Madame Claude GIRAUD a été nommée secrétaire de séance

Assistait également: Colette MEUBRY, Secrétaire générale

PUBLIC: Journalistes

**Approbation à l'unanimité du PV de la séance précédente:
(Délibérations: N°2025/047 à 2025/056)**

2026-001: Modification du tableau des effectifs:

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU sa délibération du 08 janvier 2025 modifiant le tableau des emplois communaux,

Le maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés et supprimés par l'organe délibérant de chaque collectivité ou établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Le Maire propose la suppression à compter du 28 janvier 2026 du poste de :

** Adjoint Administratif Territorial Principal de 1ère classe T.C

** Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère classe 26 h 20

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **VOTE** à l'unanimité et

FIXE comme suit la liste des emplois permanents de la Commune à compter du 28 janvier 2026

<u>EFFECTIFS</u>	<u>EMPLOI</u>	<u>D.H.S.</u>
1	Rédacteur	T.C.
1	Adjoint Administratif Territorial Principal de 1ère classe	T.C.
1	Adjoint Administratif Territorial Principal de 2ème classe	T.C.
1	Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère classe	T.C.
1	Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe	T.C.
1	Adjoint Technique Territorial	T.C.
1	Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère classe	26 h 20
1	A.T.S.E.M. Principal 1ère classe	29 h 00
1	Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère classe	27 h 00
1	Adjoint technique Territorial	25 h 30

2026-002: Tarifs garderie 2026:

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE comme suit les tarifs de garderie sans augmentation pour l'année 2026

- 0,60 € la demi-heure
- 1,20 € pour une heure
- 2,00 € au-delà d'une heure
- 3,00 € au-delà de 18H30 par ½ heure

Pour les familles dont trois enfants minimums sont inscrits et viennent régulièrement à la garderie :

- 0,30 € pour une demi-heure
- 0,60 € pour une heure
- 1,00 € au-delà d'une heure
- 3,00 € au-delà de 18H30 par ½ heure

Le goûter reste à 0.50 €

2026-003: Tarifs cantine 2026:

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE comme suit les tarifs de cantine sans augmentation pour l'année 2026

- 2.70 € pour les enfants et les adultes bénéficiant de ce tarif,
- 3.80 € pour les adultes,
- 2.30 € pour les familles dont trois enfants au moins fréquentent le restaurant scolaire de façon régulière.

2026-004: Tarifs communaux 2026:

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE comme suit les tarifs communaux sans augmentation pour l'année 2026

PHOTOCOPIES (payant en nombre important)

.....	- Format A4 recto	0,30 €
.....	- Format A4 couleur	1.00 €
.....	- Format A4 recto verso	0,45 €
.....	- Format A3 recto	0,60 €
.....	- Format A3 couleur	2.00 €
.....	- Format A3 recto verso	0,90 €

DROITS DE PLACE (le mètre linéaire camion vente outillage) : 4.00 €
* Food truck à l'année : 50.00€

TRAVAUX DE VOIRIE:

- Fournitures de voirie : prix d'achat T.T.C.

**** Tarifs plaisanciers mouillages 2026 : 176 € / mouillage au 70688**

**** Tarifs exploitation annuelle des parcelles de moins de 20 ares: 30 € au 756**

CIMETIÈRE : (Concessions)

.....	- 5 ans (columbarium uniquement - droit d'entrée)	760,00 €
	- 15 ans	100.00 €
	- 30 ans	180.00 €

PRET DE PETIT MATERIEL COMMUNAL :

- Petit banc 1,50 €
- Banc 2.00 €
- Anciennes chaises 0.20 €
- Petite table (avec 2 tréteaux) 2.00 €
- Grande table (avec 3 tréteaux) 3.00 €
- Tréteaux seuls sont au tarif de la table.

PRIX DE LA NOUVELLE VAISSELLE (UNIQUEMENT EN SALLE):

- Couvert complet: 3.00 €

LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES CUISINE COMPRISE:

- Chauffage 60.00 €
- Manifestations à caractère lucratif ou commercial (loto...) Commune : 400,00 €
- Manifestations à caractère lucratif ou commercial (loto...) Hors Commune : 450,00 €
- Réunions (Assemblées générales ...) 150.00 € (flûtes comprises)
- Particuliers de la Commune Apéritif 90,00 € (flûtes comprises)
- Particuliers hors Commune Apéritif 100,00 € (flûtes comprises)

- Particuliers Commune ** W-End : 300.00 € Hors Commune ** W-End : 400.00 €

** (avec 100 couverts) 2.00 € par couvert au-delà de 100 couverts

PRÊT DE L'ANCIENNE VAISSELLE (Uniquement St Joseph et extérieur):

- Couvert complet: 1.00 €

- Association de la Commune (Gratuité 1 fois l'an) et au-delà 100.00 €

Les ustensiles de cuisine seront mis à disposition à la demande

❖ Une caution de 100 € devra être versée lors du retrait du matériel des pénalités (10€ / jour) pourront être appliquées si le matériel n'est pas rendu en temps voulu.

❖ Un état du matériel sera effectué au retrait et au retour du matériel

❖ Le matériel devra être retiré le vendredi avant 11h30 et restitué le lundi matin. En cas d'impossibilité de retrait ou de restitution la Mairie devra être prévenue deux jours à l'avance.

Pour toutes les locations, quel qu'en soit le montant, obligation de déposer un chèque de caution de 600,00 euros en plus du montant de la location. La location n'est effective qu'après dépôt de la caution et du règlement ainsi que d'une attestation de responsabilité civile indiquant les coordonnées du loueur et la date de location. Les débits seront facturés du prix de la location s'ils sont effectués au moins 15 jours avant la date d'utilisation, en totalité si le délai est inférieur à 15 jours.

Compte tenu de l'état dans lequel certaines associations ou particuliers ont rendu la salle, l'heure de ménage sera facturée 40.00 €.

**MATÉRIEL PERDU OU -
CASSÉ :**

NOUVELLE VAISSELLE ET MATERIEL

Réf:Facture d'achat

Prix d'achat x 3

**MATÉRIEL PERDU OU -
CASSÉ :**

ANCIENNE VAISSELLE ET MATERIEL

VERRES:

Coupes	1,00 €
Flûtes	3,00 €
Arcoroc	2,50 €
Ballons 16 cl	2,00 €
Ballons 19 cl	2,20 €
Ballons 25 cl	2,35 €

COUVERTS:

Fourchettes	1,70 €
Couteaux	2,70 €
Cuillères à soupe	1,20 €
Cuillères à café	1,20 €

ASSIETTES:

Creuse	3,20 €
Plate	3,00 €
Dessert	2,80 €

AUTRES:

Coque de Chaise	25,00 €
-----------------	---------

Locations annuelles:

ASSOCIATIONS	JOURS		HORAIRES	COÛT 2023-2024	COÛT 2024-2025	COÛT 2025-2026
YOGA	Mardi matin	Ancienne salle conseil	10h00-12h00	150 €	gratuit	100 € / trimestre
Grimmoires	1 jeudi / 2 (Jeux) tous les 15 jours Mardi et mercredi (Théâtre)	Ancienne école Saint Joseph Ou SDF	19h00 / 23h00 Pour la soirée	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Les Papillons de la Presqu'île	Jeudi ou le Mardi	Salle du conseil	10h00-12h00	Gratuit	Gratuit	Gratuit

2026-005: Travaux de remplacement du battant de la cloche 1 et de la fausse bélière ainsi que du déplacement du parafoudre type 2 à l'église Saint-Pierre:

Madame Claude GIRAUD informe l'assemblée de travaux à prévoir à l'église concernant le remplacement du battant de la cloche 1 et de la fausse bélière ainsi que le déplacement du parafoudre type 2.

L'entreprise ART CAMP a présenté un devis pour l'ensemble de ces travaux s'élevant à **2 863 € T.T.C**

Cette dépense serait inscrite au budget communal 2026 section investissement au compte 2135-25

Après délibération le conseil, vote à l'unanimité:

D'effectuer ces travaux auprès de l'entreprise ART CAMP au montant indiqué ci-dessus.

et

D'autoriser le Maire à signer les documents se rapportant à ce dossier

2026-006: Approbation de la CTG (Convention Territoriale Globale) 2026-2030

Par délibération en date du 4 Novembre 2025, Lannion Trégor Communauté a lancé le renouvellement de la Convention Territoriale Globale qui doit être signée avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et l'ensemble des communes du territoire avant le 31 décembre 2025.

Pour rappel, conformément aux directives de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF), depuis le 1^{er} janvier 2022, la CAF doit mettre en œuvre avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du département et de leurs communes, une contractualisation pluriannuelle portant sur des enjeux communs à la CAF et aux collectivités.

La présente convention porte sur les enjeux communs à la CAF et aux collectivités territoriales pour répondre aux besoins des familles.

Sur le territoire de Lannion-Trégor Communauté, la CTG propose aux communes, à l'EPCI et la CAF de travailler conjointement 4 enjeux, identifiés dans le cadre d'un diagnostic partagé, complété par l'Analyse des Besoins Sociaux menée sur le territoire, d'un bilan de la Convention Territoriale Globale 2021-2025 et d'un travail collaboratif entre les communes, l'EPCI et la CAF :

- **FACILITER ET GARANTIR L'ACCES AUX STRUCTURES D'ACCUEIL DES ENFANTS ET AUX RESSOURCES DU TERRITOIRE**
- **PROPOSER UNE OFFRE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE DE QUALITE et ADAPTEE AUX BESOINS**
- **DEVELOPPER LE SOUTIEN A LA FONCTION PARENTALE et VALORISER LES LIEUX D'ANIMATION A LA VIE SOCIALE**
- **L'ACCES AUX DROITS ET AUX LOGEMENTS POUR LES JEUNES**

La Convention Territoriale Globale doit faire l'objet d'une signature par la CAF des Côtes d'Armor, les communes du territoire et Lannion-Trégor Communauté avant le 31 décembre 2025. Dans la perspective de cette échéance qui conditionne l'octroi par la CAF des Côtes d'Armor des financements liés aux politiques Petite enfance, Enfance, Jeunesse, il convient que les Maires du territoire et le Président de Lannion-Trégor Communauté soient autorisés par délibération de leur assemblée à signer la Convention Territoriale Globale (Projet de CTG en annexe).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu l'arrêté du 03 octobre 2001 relatif à l'action sociale des Caisses d'Allocations Familiales ;

Vu la circulaire CNAF n° 2021-008 relative à la contractualisation territoriale globale ;

Vu le règlement intérieur de la CAF des Côtes d'Armor approuvé par son Conseil d'Administration ;

Vu la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) arrêtée entre l'Etat et la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) ;

Vu le projet de Convention Territoriale Globale ;

VU la délibération n° CC_2025_0224 du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté en date du 04 Novembre 2025, approuvant l'accord de méthode préalable à la signature d'une Convention Territoriale Globale entre Lannion-Trégor Communauté et la Caisse d'Allocations Familiales des Côtes d'Armor,

Le conseil après délibération vote à l'unanimité :

- **L'APPROBATION** des enjeux et objectifs de la Convention Territoriale Globale.
- **L'AUTORISATION** au maire ou son représentant de signer la Convention Territoriale Globale.

2026-007 : Participation aux charges scolaires dans un établissement d'enseignement élémentaire DIWAN à Tréguier

Monsieur le Maire expose au conseil qu'un courrier sollicitant la commune pour une participation financière aux frais scolaires suite à l'adoption de la Molac relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion le 08 avril 2021 rendant systématique le versement du forfait scolaire communal pour les élèves de l'école Diwan.

Un enfant né en 2021 dont les parents sont domiciliés sur la commune y est scolarisé en maternelle.

Cette dépense serait inscrite au budget communal 2026 section fonctionnement au compte 6558.

Après avoir pris connaissance du courrier de l'établissement scolaire sus nommé et après en avoir délibéré, le conseil vote à l'unanimité :

La prise en charge de cette dépense à hauteur de **1 650.00 €** (somme forfaitaire).

D'autoriser le Maire à signer les documents se rapportant à ce dossier

2026-008 : Acquisition de mobilier et d'électroménager de cuisine pour la salle associative de St Joseph

Madame Claude Giraud expose au conseil que dans le cadre de la rénovation de la salle associative de Saint Joseph l'acquisition d'éléments de cuisine, d'électroménager ainsi que de mobilier s'avère nécessaire.

Concernant les éléments de cuisine : 2 devis ont été reçus

1/ Bricomarché de Paimpol propose l'ensemble des éléments au prix de **4 539.57 € T.T.C** (à monter)

2/ SoCooc de St Quay-Perros propose l'ensemble remisé au prix **5 423.28 € T.T.C** (livré et monté)

Concernant la plonge : 2 devis a été reçu dont 1 avec variante

1/ Artigaud de Pleudaniel propose un élément de plonge inox et robinetterie avec égouttoir et sans (pose et raccordement inclus) aux prix respectifs de **2 645.05 € T.T.C** et **2 599.44 T.T.C.**

2/ Bricomarché de Paimpol propose un ensemble évier inox et mitigeur au prix de **513 € T.T.C.**

3/ ACPS de ST BRIEUC propose 1 ensemble plonge inox avec égouttoir et douchette mixte à **1 068 € T.T.C.** (+ Plus value).

Concernant l'électroménager : 2 devis ont été reçus

1/ ACPS de St Brieuc propose les quatre appareils au prix de **7 572.00 € T.T.C** comprenant :

(1 Lave vaisselle frontal SAMMIC : 2 436 € T.T.C, 1 Armoire froide positive LIEBHERR : 1 224 € T.T.C, 1 combiné réfrigérateur-congélateur LIEBHERR : 2 324.80 € T.T.C et 1 congélateur encastrable LIEBHERR : 1 104 € T.T.C). La livraison et l'installation sont comprises dans le prix ci-dessus pour 480 € T.T.C, le matériel est garanti 2 ans.

2/ SoCooc propose deux appareils au prix de **1 481.66 € T.T.C** comprenant :

(1 Lave vaisselle BEKO : 776.42 e T.T.C et un combiné réfrigérateur-congélateur BEKO : 705.24 € T.T.C). Livrés mais non montés.

Concernant le mobilier : 2 devis ont été reçus

1/ BIOS de Saint-Agathon propose un ensemble de 20 tables pliables acier époxy et 126 chaises polypropylène empilables au prix de **7 617.43 € T.T.C.**

2/ BIOS de Saint-Agathon propose un ensemble de 20 tables plateaux rabattables stratifiés sur roulettes autobloquantes et 120 chaises pieds méta et coques hêtre au prix de **17 774.04 € T.T.C.**

Après délibération le conseil, retient et vote à l'unanimité ces acquisitions auprès des entreprises ci-dessous:

Concernant les éléments de cuisine : SoCooc au prix de **4337.93 € T.T.C.**

Concernant la plonge : ACPS au prix de **1 488.00 € T.T.C.**

Concernant l'électroménager : ACPS au prix de **5 436.00 € T.T.C.**

Concernant le mobilier : BIOS au prix de **10 216.92 T.T.C.**

Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Ces dépenses seront inscrites au budget communal 2026 section investissement au compte 2184 (33) pour les éléments de cuisine et le mobilier ainsi que le mobilier et au 2188 (33) pour l'électroménager.

Questions diverses :

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clos la séance **à 21H15**
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Et ont signé les membres présents

La présente séance comprend les délibérations N° 2026/001 à 2026/008
Signature des membres présents:

- D.ROGARD

- I. POCHAT(Absente)

- C.GIRAUD

- E.GUYOMARD

- A.LE BRIAND (Absent)

- G. LE CHEVANTON

- C.BEAUVERGER

- L.KERMANACH

- A.HAMON

- R.HENRY

- B.LEC'HVIEN

- A-M. BOUSSOUGANT (Absente)

- A.BARBIER (Absente)